



Communiqué de presse

La future PAC enterre les promesses d'Emmanuel Macron sur les services environnementaux

Paris, 28/04/2021. 200 millions d'euros par an dans la PAC pour les services environnementaux rendus par les agriculteurs et agricultrices. C'était la promesse de campagne du candidat Macron à la présidentielle de 2017¹. Quatre ans plus tard, alors que les négociations PAC battent leur plein et qu'une nouvelle manifestation de la FNSEA contre les éco-régimes est attendue vendredi 30/04 à Strasbourg, les premiers arbitrages sont tombés, **l'agriculture biologique perdrait 132 euros par hectare et par an.**

66% d'aides environnementales en moins pour les bio

Entre 2015 et 2019 un agriculteur bio touchait en moyenne 202 euros par hectare et par an d'aides environnementales sur le pilier 1 de la PAC : 80 euros pour le paiement vert et 122 euros d'aide spécifique pour les bio. Les premiers arbitrages pour la future politique agricole commune, qui se veut plus ambitieuse sur le plan environnemental, propose de passer ce montant à 70 euros par hectare et par an pour la Bio, au même niveau que d'autres pratiques agricoles qui autorisent les pesticides et engrais azotés de synthèse. Un premier niveau de paiement à 55 euros par hectare et par an sera accessible à la quasi-totalité des agriculteurs avec une fois encore très peu de contraintes environnementales.

Il n'y aura donc plus aucune incitation financière de la part de l'Etat à arrêter d'utiliser des pesticides et des engrais azotés de synthèse.

Le ministre de l'agriculture doit revoir sa copie et tenir les promesses présidentielles

« Bien sûr qu'il faut encourager tous les agriculteurs à améliorer leurs pratiques environnementales, mais le gouvernement doit créer une échelle de rémunération pour ça et non pas proposer des montants aberrants sans aucun changement de pratique » décrypte Loïc Madeline, secrétaire national PAC à la FNAB. Et de conclure : *« On peut rendre accessible l'éco-régime à 70% des agriculteurs et agricultrices sans sacrifier les meilleures pratiques, avec nos partenaires nous allons proposer rapidement des chiffres alternatifs au ministère ».*

Les signataires déplorent que les groupes de travail qui avaient été promis après l'élection présidentielle pour définir les paiements pour services environnementaux n'aient jamais été mis en place par le ministre de l'agriculture.

¹ <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/agriculture>

Les niveaux de paiement de l'éco-régime doivent être revus en fonction des services rendus réellement par les modèles agricoles. La bio est le seul modèle plébiscité par la science pour ses effets sur la biodiversité, sur la qualité de l'eau, sur la santé humaine et sur le bien-être animal. Les signataires demandent un paiement à 145 euros par hectare et par an pour tous les agriculteurs et agricultrices bio.

Contact presse :

FNAB - Loïc Madeline - 06 03 90 11 19

CIWF - Laetitia Dinault : 06 26 07 55 43

Eau et Rivières de Bretagne - Arnaud Clugery : 06 73 30 73 10